

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2015

PROCES VERBAL

Présents : LUCAS – JEFFROY - SABLON - LAMANDE - FOURNIS J. - LE BRIGANT – PERES - DANIEL – DAGORN – MORINIERE – FOURNIS A. - SOURIMANT - HENAFF – LE GALL – GUEHL – ALLAIN – LE BERRE - LAMBLA - LEMAIRE – BAGUE - LEAUTEY – ADAM – FUSTEC – PRIGENT – GENDROT.

Absents avec procuration : BOZEC donne procuration à GENDROT,
PETIBON donne procuration à HENAFF.

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2015 est adopté.

Secrétaire de séance : PÉRÈS.

❖ **ACQUISITION DE LA « MAISON DES SERVICES » - NÉGOCIATION AVEC L'OHS :**

M. Le Maire rappelle que Le Conseil Municipal, par délibération du 12 février 2015, s'est prononcé favorablement pour l'acquisition par la commune de la « Maison des services ».

L'évaluation domaniale donne une valeur vénale du bâtiment de 177 000 € pour une surface habitable de 200 m².

L'utilisation de cet espace pour un « multi-accueil » avait été évoquée.

Depuis une négociation s'est engagée avec les représentants de l'O.H.S. (Objectif Handicap Solidarité) avec les bases suivantes :

- L'estimation de France Domaines est exprimée avec une marge de négociation de + ou – 10 % :
 - 177 000 € – 10 % = 159 300 €
 - 159 300 – 30 % = 111 510 €
 - Déduction loyers payés d'avance :
 - 111 510 € - 28 747 = 82 763 €

Le Maire précise que le Conseil d'Administration de l'OHS a approuvé le prix de 82 763 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'acquisition de la maison des services.

❖ **PROGRAMME VOIRIE 2015 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS LTC :**

M. DANIEL présente le programme voirie proposé par la commission municipale :

- VC de Goasorguen de Castel Pic au Poul :	37 904,30 €
- rue de l'hôpital :	12 762,21 €
- parking salle an Dourmeur :	6 557,20 €
- carrefour RD 786/rue des bois :	6 437,31 €
- rue de Ker Izella :	44 114,17 €
- VC de Milin Haouel :	27 151,51 €
Montant total TTC :	134 926,70 €

M. GENDROT note que la route de la déchetterie (37 904,30 € TTC) mène à un équipement communautaire et suggère de demander une prise en charge du coût de l'opération par Lannion Trégor Communauté.

Le programme voirie 2015 est approuvé. Le fonds de concours voirie de « l'agglomération » sera sollicité.

❖ **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES :**

M. LE BRIGANT rappelle qu'une enveloppe financière de 16 000 € est dédiée aux associations sportives.

La commission propose une répartition qui prend en compte des activités loisirs ou compétition, les effectifs et les frais de déplacement :

- Art du spectacle :	1 358,57 €
- AS Plestin football :	2 586,12 €
- Badminton :	1 666,98 €
- Boule Plestin :	1 102,58 €
- Club athlétisme :	1 106,99 €
- Entente cycliste :	2 061,90 €
- E.S.P. Gym :	201,94 €
- ESP Handball :	2 409,02 €
- Pétanque PLG :	641,07 €
- Plestin musculation :	982,18 €
- Plistin circus :	288,20 €
- Tennis club :	527,97 €
- Tennis de table :	323,48 €
- Judo :	743,01 €

Le Conseil Municipal approuve la proposition de la commission des sports.

M. LEMAIRE demande si les courts de tennis sont facturés pour les utilisateurs.

M. LE BRIGANT dit que les équipements communaux sont utilisés librement.

M. LEMAIRE suggère d'orienter les utilisateurs vers le club de tennis.

M. Le Maire rappelle que la gestion des courts de tennis avait été confiée au club ; cela représente une contrainte forte notamment en terme de présence.

❖ **EGLISE DE SAINT EFFLAM – MONUMENT HISTORIQUE – TRAVAUX D'ENTRETIEN :**

Le Maire expose qu'un programme de travaux subventionnés est proposé par les bâtiments de France sur l'Eglise paroissiale :

- réfection des deux chéneaux situés au Nord,

- réfection de parties de couvertures côté Sud : parties situées entre la tourelle d'escalier et la sacristie.

Le coût de l'opération (devis UDOC) s'élève à 61 121,26 € HT.

L'entreprise U.D.O.C. propose en option la réfection du porche Sud pour un montant de 21 028,96 € HT.

M. LEAUTEY suggère de faire réaliser les travaux sur le porche Sud dans la même opération.

Il est convenu d'attendre les réponses aux demandes de subventions.

La subvention de l'Etat de 50 % du montant HT est garantie. Les subventions des départements (10 %) et de la Région (10 %) sont très aléatoires.

Le Conseil Municipal approuve le programme d'entretien proposé par l'Architecte des Bâtiments de France ainsi que le plan de financement prévisionnel.

❖ **CAMPING MUNICIPAL – FINANCEMENT DE 4 MOBIL-HOMES – PROPOSITION DU CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE :**

Le Conseil Municipal retient la proposition du Crédit Mutuel de Bretagne pour un montant de 60 000 € sur 10 ans avec un taux fixe de 1.29 %. Les frais de dossier sont de 150 €.

❖ **JURY D'ASSISES 2016 – TIRAGE AU SORT :**

Le Conseil Municipal procède à tirage au sort de 9 noms dans la liste électorale :

Martine DEFRESNE, Stéphane BOURREAU, Eliane MAHÉ, Alan TANCRA Y MILON, Hervé GICQUEL, Elise CLOAREC, Claudine BODEN, Marie-Thérèse BARON, André BERTHOU.

❖ **PORT DE TOUL AN HERY – TARIFS – RÈGLEMENT INTÉRIEUR :**

M. LAMANDE expose que le « mouillage groupé » de Toul an Hery a été implanté et présente le projet de règlement intérieur.

Ce projet de règlement doit être corrigé pour indiquer la longueur de chaîne autorisée ; par ailleurs il reprend pour l'essentiel les règles du port de Beg Douar.

Les tarifs proposés sont identiques à ceux de Beg Douar :

- location annuelle : 146,00 €
- location saisonnière juillet/août : 180,00 €
- location hebdomadaire en saison : 27,60 €
- location hebdomadaire hors saison : 13,30 €
- location journalière : 9,20 €

L'assemblée communale approuve le règlement intérieur et les tarifs du port de Toul an Hery.

❖ **RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS – RATIO « PROMUS-PROMOUVABLES » :**

M. JEFFROY expose que plusieurs agents ont bénéficié d'un avancement de grade en 2015. Il convient de créer les postes au tableau des effectifs ; parallèlement les postes d'origine sont supprimés.

Il est précisé qu'un agent a été muté à Lannion Trégor Communauté et que deux départs en retraite sont également constatés.

M. JEFFROY ajoute que le comité technique a validé le ratio de 100 % pour les « promus-promouvables ».

Le Conseil Municipal donne son accord à l'évolution du tableau des effectifs et au ratio proposé.

M. LEAUTEY souhaite obtenir des informations sur l'organisation des 35h dans les services communaux.

M. JEFFROY dit que les agents font 1 547h par an.

❖ **CONVENTION DE DÉLÉGATION COMMUNE / SYNDICAT DE LA BAIE :**

Le Maire rappelle que des agents communaux sont chargés de l'accueil et de la gestion des abonnés du service de l'eau. Les relevés des compteurs sont effectués par des agents des services techniques pour le compte du Syndicat de la Baie.

L'annexe financière de la convention de délégation de gestion prévoit un remboursement à la commune de 41 700 € pour sa prestation.

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer la convention de délégation.

M. GENDROT souhaite l'organisation d'une visite de la nouvelle usine de production d'eau potable par les élus.

M. LE BRIGANT, Président du Syndicat de la Baie répond que cette visite pourra avoir lieu au mois de juin.

❖ **ESPACE AN DOURMEUR :**

Mme PÈRÈS expose que le spectacle DAN AR BRAZ est programmé à l'espace AN DOURMEUR le samedi 26 septembre et propose les tarifs :

- abonnés adultes : 25 €
- tarifs plein adultes : 29 €
- tarif enfant (- 18 ans) : 15 €
- carte abonné : 5 €

Le Conseil Municipal adopte les tarifs proposés.

M. GENDROT demande le bilan financier du spectacle Denez Prigent et note que le déficit de l'espace AN DOURMEUR représente le budget du programme voirie.

Mme PÈRÈS suggère de faire participer davantage les associations ; elles peuvent être partie prenante dans ces locaux.

M. LAMANDÉ dit qu'il faut trouver le moyen de faire vivre la culture dans un contexte de diminution des dotations.

M. Le Maire fait remarquer que l'équipement est fréquenté par 10 000 personnes par an ; auparavant l'accueil d'un tel public n'était pas possible.

Cet équipement répond aux besoins de la population sur le plan culturel et dans le domaine associatif.

Le déficit d'un spectacle tel que Denez Prigent n'est pas élevé.

Le Maire ajoute que la comparaison entre la voirie et la culture est mal venue ; par ailleurs le réseau voirie n'est pas en mauvais état.

M. DANIEL considère que 30 km de voirie sont en mauvais état.

M. GENDROT dit que les travaux urgents de voirie sont chiffrés à 1 000 000 €.

M. JEFFROY dit que les services à la population sont effectivement déficitaires et note que la population dispose de beaucoup de services.

La commune de Plestin Les Grèves est touristique. La population a besoin de ces services publics.

M. JEFFROY rappelle le programme de visite des services communaux :

- jeudi 21 mai : services techniques,
- jeudi 11 juin : services administratif, médiathèque, enfance-jeunesse.

❖ QUESTIONS DIVERSES

• Zone humide du Stalvar :

Le Maire expose que des travaux de drainage ont été réalisés en « zone humide » au Stalvar. Les parcelles concernées sont également situées dans le périmètre rapproché du captage d'eau.

La DDTM (eau et milieux aquatiques) a convoqué le propriétaire pour un constat sur place. Une remise en état des lieux est exigée avant le 31 juillet 2015.

M. GENDROT interroge M. LAMANDÉ sur la position des « Bassins Versants » sur ce dossier.

M. LAMANDÉ répond qu'il faut faire appliquer la réglementation pour préserver les « zones humides ».

Les « Bassins Versants » n'ont pas vocation à se substituer au Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police.

• Projet de Loi Notre :

Le Maire dit que le texte « Loi Notre » suit son cheminement entre le Sénat et l'Assemblée Nationale et donne une synthèse des points traités par la loi :

- suppression de la clause de compétence générale des régions,
- responsabilité des régions en matière de développement économique et classification des compétences pour les aides aux entreprises,
- transfert des transports scolaires et non urbains, des lignes ferroviaires d'intérêt local et des ports des départements vers les régions,
- conservation des compétences collège et voirie au niveau des départements,
- facilitation des PLU intercommunaux,
- élargissement des compétences obligatoires des communautés de communes et d'agglomération,
- principe du suffrage universel direct pour toutes les intercommunalités en 2020,
- suppression de la clause de compétence générale pour les départements,
- rétablissement de la création des maisons de services au public.

M. GENDROT dit que les décisions législatives interviendront courant juin. On s'oriente ensuite vers une suppression des syndicats intercommunaux et un transfert des PLU vers les « agglos ».

M. GENDROT estime que la disparition des petites communes est programmée. La création de « communes nouvelles » est à l'ordre du jour.

M. GENDROT ajoute que le « Comité Départemental » organise une rencontre sur la loi Notre le 19 mai à 18h30 à Bégard.

Mme BAGUE dit qu'il s'agit de supprimer des strates administratives pour une meilleure gestion des services.

M. LAMANDÉ dit qu'il faut stabiliser l'intercommunalité et privilégier une démarche volontaire des élus plutôt que considérer l'intercommunalité comme un outil vers la disparition des communes.

Le Maire plaide pour une consolidation de nos services de proximité et éventuellement une mutualisation raisonnable au bénéfice des plus petites collectivités.

M. JEFFROY défend la notion de pôle autour de Plestin ; il faut échanger sur les projets pour notre territoire. Les plus petites communes ne sont pas aujourd'hui satisfaites et souhaitent la mise en place de services.

M. LEAUTEY dit que le pôle sud est laissé de côté car la commune n'est pas suffisamment représentée à « l'agglo ». Le Maire aurait dû peser en faveur de la commune.

M. LAMANDÉ rappelle que le bureau communautaire comprend l'exécutif de l'Agglo et les maires des communes. Les maires sont donc associés aux décisions.

Mr LAMANDÉ fait état d'un problème de blocage sur le terrain pour le développement du sud.

Mr LEMAIRE souligne l'absence de débat sur la rocade sud au sein du Conseil Municipal.

Mme PÉRÈS dit également son intérêt pour un débat sur la loi NOTRE et l'avenir de la commune.

Mr GENDROT suggère une rencontre entre les communes du Pôle sud.

Mr le Maire propose une rencontre début juin pour échanger notamment sur le projet de territoire.

- **Aquagym au camping - tarif :**

Les cours d'aquagym au camping reprennent en mai. Le taux horaire de l'animateur est fixé à 24 €.

- **Acquisition d'un columbarium 8 cases :**

L'assemblée donne son accord pour l'achat d'un columbarium 8 cases d'un montant de 5 400 € TTC.

- **Remboursement d'une concession au columbarium :**

Un remboursement de 50 € est accordé à Mme DUBOIS suite à l'abandon de sa concession.

- **Entretien des chaudières – contrat CPO/ Combustibles de l'Ouest :**

L'entretien des chaudières des bâtiments communaux est confié à l'entreprise CPO / Combustibles de l'Ouest. Le prix unitaire est de 176,10 € HT.

- **Carré Magique :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention du Carré Magique relative à l'organisation du spectacle de Noël pour les enfants des écoles. La participation communale s'élève à 859,50 €.

- **Marché du bureau d'études QUARTA – gestion des eaux pluviales au Vieux Moulin (Pen an Allée) :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat d'études hydraulique et propositions d'aménagement à Pen an Allée.

- **Surveillance des plages – convention SNSM :**

Les plages seront surveillées par la SNSM avec mise à disposition de 4 sauveteurs.

- **Suppression d'un demi-poste bilingue à l'école maternelle :**

Mme SABLON rappelle l'annonce de la suppression d'un poste d'enseignant à l'école maternelle. Après la mobilisation des parents d'élèves et des élus, le D.A.S.E.N. décide le retrait d'un demi-poste bilingue. Madame SABLON ajoute qu'un comptage aura lieu en juin et septembre.

- **Convention Trégor Handball :**

Le Conseil Municipal décide de reconduire la convention commune / Trégor Handball pour la mise à disposition d'un animateur sportif auprès du Club de Handball de la commune. La participation annuelle de la commune s'élève à 1305 €.

- **Centre nautique – activité Longe-Côte :**

Un maître-nageur sauveteur est recruté pour accompagner l'activité « Longe-Côte ». Le montant du salaire net horaire est fixé à 25 €.

- **Arbres de Kergall - diagnostic :**

Un expert de l'Office National des Forêts établira un diagnostic des arbres de Kergall. Il s'agit de déterminer les arbres potentiellement dangereux ; un abattage pourrait être recommandé. Le montant TTC de l'expertise est de 1 080 €.

- **Convention commune / S.D.I.S. :**

Le Conseil Municipal approuve la convention proposée par le S.D.I.S. pour formaliser les conditions de la mise à disposition des agents communaux pour leurs interventions en qualité de sapeurs-pompier volontaires.

La participation financière de la commune pour le service incendie sera minorée.

- **Lotissement de Pont ar Portheour – vente de terre végétale :**

La terre végétale du lotissement de Pont ar Portheour sera vendue 5 € le mètre cube.

- **Demande de la famille ALES :**

La famille de M. ALES souhaite qu'un équipement communal porte le nom de M. ALES, ancien Maire. Le stade de foot est évoqué.

- **Discothèque – LA LICORNE :**

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet de reprise de la discothèque « LA LICORNE ». La commission de sécurité devrait prochainement visiter l'établissement.

- **Collecte sélective au cimetière :**

Le tri sélectif va être organisé au cimetière. 3 bacs seront implantés.

- **Convention centre nautique / enfance jeunesse :**

Les enfants, dans le cadre des T.A.P., pourront pratiquer le char à voile. Un budget de 900 € est prévu pour cette activité.

- **Convention commune / CNFPT :**

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat avec le CNFPT pour la formation des 5 agents communaux du CHSCT (Hygiène et Sécurité au travail).

- **Permis de conduire poids-lourds – visite médicale :**

L'assemblée décide de rembourser 33 € à un agent des services techniques pour les honoraires du médecin agréé pour les visites médicales d'aptitude à la conduite.

- **Contrat de maintenance pour le distributeur de boissons :**

Le contrat de maintenance de la société FOUNTAIN est adopté. Le coût annuel est de 88,80 € TTC.

- **Cabine de bains à St Efflam :**

Le Maire annonce le renouvellement pour 5 ans de l'autorisation de disposer d'une cabine de bain communale de 11 m² à Saint Efflam.

- **Médiathèque – réunion de service :**

Mme PÈRES expose qu'une enquête de satisfaction a été organisée auprès du public de la médiathèque. Une permanence supplémentaire sera proposée le jeudi de 16h à 18h.

L'ouverture au public sera prolongée le samedi entre 16h30 et 17h00.

Une opération « portes ouvertes » sera organisée les vendredi 19 et dimanche 21 juin. Les livres seront vendus 1 € et les revues 0.50 €.

La bibliothèque de plage est reconduite en juillet du mardi au vendredi dans l'ancien cabanon de Cap Armor à Saint Efflam.

- **Sécurité – rue des carrières - divers:**

Mme PRIGENT suggère l'implantation d'un panneau pour la limitation de la vitesse aux abords des jeux pour enfants.

L'entretien des toilettes de Saint Efflam doit être amélioré. L'installation d'une douche de plage serait à envisager ainsi que l'application d'une peinture sur les rampes d'accès à la plage.

- **Subvention pour le Népal :**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 150 € à l'association PICA « Urgence Népal » et au secours populaire dans le cadre du tremblement de terre au Népal.

- **Demande de l'entreprise « A fleur de pot » - rue de Kergus:**

Le Maire donne lecture de la demande de Mme HENRY de l'entreprise « A fleur de pot » qui souhaite occuper l'ancien local de l'office de tourisme en novembre 2015 pendant la durée des travaux dans son magasin.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la mise à disposition de ce local communal.

- **Spectacle scolaire à An Dourmeur - gratuité:**

Le Conseil Municipal accorde la gratuité de la salle An Dourmeur pour le spectacle de théâtre proposé par les enfants de CM1 de Mme L'HEVEDER.

- **ANACR – 70^{ème} anniversaire:**

L'ANACR propose une exposition de photos et documents à Ti an Holl les 16, 17 et 18 mai. La commémoration se déroulera le 27 mai à 18h00.

- **Vitrail de la chapelle de Saint Sébastien:**

M. LEAUTEY informe l'assemblée de la pose d'un vitrail à la chapelle de Saint Sébastien par artisan qualifié. Le coût de l'opération est de 6 000 €.

- **Echanges Plestin Les Grèves / Locquirec :**

Il est proposé la création d'un jumelage entre Plestin Les Grèves et Locquirec.

- **Club de football – tournoi de jeunes:**

M. LE BRIGANT propose d'accorder la gratuité pour la mise à disposition du matériel communal. La recette revient à l'école de foot. Accord du Conseil Municipal.

- **Déchetterie – horaires d'ouverture:**

M. GENDROT dit qu'il faut une délibération du Conseil Municipal pour obtenir l'ouverture de la déchetterie les lundis-jeudis et samedis.

- **Projet de construction au centre nautique:**

Mme BAGUE évoque la parution dans la presse d'un projet d'hébergement au centre nautique. M. LAMANDÉ dit que la communication de ce projet dans la presse est détestable. Il s'agit d'un projet qui serait très coûteux. Un travail est actuellement mené avec la ville de la Courneuve sur une possibilité d'hébergement proche du centre nautique.

Fin de la séance à 22h15.

Le Maire
André LUCAS